

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE  
LEINS GARDONNENQUE**

**Séance du 9 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 9 mai, à 20 heures 30.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Monsieur Michel MARTIN,

**Présents :** Membres titulaires : Gérard GIRE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Nicole PERRAU, Patrick DEGONZAGA, Jean François BERTIER, Christine LEFEVRE, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Joseph PAIR, Pierre LUCCHINI, Alex DUMAS, Daniel VOLEON, Marie Paule ARMAND, Jean Rémy SOLANA, Catherine BERGOGNE, Lionel CLERTON, Joseph ARTAL, Damien BARRIAL, Michel MARTIN, Gérard ALQUIER, Marie-Françoise MAQUART.

**Excusés (sans suppléant)** : Monique MAURICE, Eric GERMAIN, Fabienne ROCA, Laurent MARIOGE, Marie France RICORDEL,

Soit 22 membres ayant pris part au vote.

*Le Procès-verbal du 22 mars est approuvé à l'unanimité*

**Délibération 1/9**  
**Conventions piscine**

Monsieur Michel MARTIN, Président, rappelle le fonctionnement du bassin de natation de Sauzet, et les conventions accordées précédemment.

Il propose d'offrir :

- un accès gratuit au Centre de Loisirs et à l'Espace Jeunes du Syndicat Mixte ;
- un accès gratuit aux pompiers de la Caserne de Saint Geniès de Malgoirès pour leur entraînement

Après en avoir délibéré le Conseil syndical accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions et autorise le Président à signer l'ensemble des conventions relatives,

*M. MARTIN propose d'adresser un courrier au colonel, pour vérifier avec lui si un financement est envisageable.*

*M. MARTIN reçoit différentes sollicitations de la presse, et souhaite recevoir les journalistes pour un article sur le bassin. Il les recevra quand les classes seront sur place pour une visite (Midi Libre, la Gazette, Objectif Gard). Il souhaite insister sur le sauvetage de cet équipement.*

*M. ARTAL interroge sur l'adhésion envisagée de Moussac. Aucune nouvelle à ce jour.*

**Délibération 1b/9**  
**Prestation de service piscine**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que les nouveaux statuts du Syndicat lui permettent de passer des conventions de prestations de services avec les Etablissements Publics voisins, pour des objets précis relatifs à ses compétences.

Il indique que le SIRS de Castelnau Valence a sollicité le Syndicat Mixte afin d'obtenir un accès au bassin de natation, permettant le passage de l'agrément de 57 élèves qui doivent partir en classe de voile. Ces agréments mobilisent les maîtres-nageurs sur un créneau d'1h30.

Le créneau comprend les frais d'entretien du bassin et le coût des maîtres-nageurs.

*Seuls les adhérents au pôle « sport » participent aux délibérations.*

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- propose de facturer le créneau d'1h30 à 200 Euros,
- dit que le Président a toute délégation pour signer les conventions relatives.

*M. POUDEVIGNE s'inquiète que les élus du Syndicat se soient engagés « seuls » dans le projet et soient ensuite amenés à rendre systématiquement service à toutes les autres communes. Le Syndicat doit-il céder à chaque fois ? Pour lui, se sont toujours les mêmes qui « se serrent la ceinture ».*

*La Directrice rappelle que la prestation n'aura pas d'impact financier pour le Syndicat et qu'au contraire la vente de prestation pourrait permettre quelques petits investissements comme l'achat de bâches à bulles par exemple pour réduire les déperditions de chaleur en début et en fin de saison.*

*M. ARTAL estime que cet achat serait une bonne idée et M. GIRE souhaite offrir une bâche qui lui appartient au Syndicat.*

*M. MARQUET rappelle que les communes sortantes du SIVOM de la Gardonnenque ont la mémoire courte, elles n'ont pas été présentes pour « sauver » Leins Gardonnenque.*

*M. MARTIN fait, lui, la différence entre les communes qui sont sorties de ce syndicat pour des raisons différentes.*

*M. BERTIER estime que les élus du SIRP auraient dû appeler M. MARTIN.*

**Délibération 2/9**  
**Règlement intérieur bassin de natation de Sauzet**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que le Syndicat Mixte a repris la compétence relative à la gestion du Bassin de Sauzet.

Il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur afin de renforcer l'information et la sécurité des usagers ainsi que le bon fonctionnement du service public.

Monsieur MARTIN propose donc d'adopter le nouveau règlement intérieur joint, qui définit les règles de fonctionnement du bassin en clarifiant notamment les points suivants :

- les ouvertures et conditions d'accès ;
- l'admission des différents types d'usagers (public, scolaires, clubs) ;
- les règles d'hygiène et de sécurité qui s'appliquent aux usagers ;

Il précise également les droits et obligations du Syndicat Mixte et des usagers de la piscine.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur proposé,

### **Délibération 3/9**

#### **Convention pluriannuelle d'objectifs / Aquatique Club**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que l'Aquatique Club de la Gardonnenque assure le fonctionnement des clubs de natation et les cycles scolaires depuis l'ouverture du bassin de natation de Sauzet,

Afin de maintenir ce fonctionnement, qui a toujours donné pleine et entière satisfaction, il propose de conventionner avec l'Aquatique Club, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (sur 2 ans), et d'accorder à ce titre pour l'année 2017 et pour l'année 2018 une subvention de 17 400 euros / an à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition et :

- Accorde à l'Aquatique Club de la Gardonnenque une subvention annuelle de 17 400 euros (années 2017 et 2018) ;
- Autorise le Président à signer la convention correspondante, fixant les objectifs et les conditions de versement de cette subvention,

*M. MARTIN profite de l'occasion pour féliciter le travail de Valentin GORET, agent qui assure la maintenance du bassin mais qui effectue un travail qui va bien au-delà de ses attributions, ce qui est d'une aide inestimable.*

### **Délibération 4/9**

#### **Bourses au permis**

Monsieur Michel MARTIN, Président, rapporte qu'Isabelle PAYEN a pu rencontrer 2 jeunes candidats à la bourse au permis. Ces jeunes ont un projet professionnel et proposent une action au sein du territoire :

- Bénéficiaire de Montignargues : collecter des denrées pour la Banque alimentaire de Nîmes.
- Bénéficiaire de Montignargues : participer aux actions de l'association Vivence.

Monsieur MARTIN propose d'attribuer aux candidats la bourse de 250 €uros précédemment votée lors du conseil syndical du 13 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et d'accorder donc la bourse aux candidats.

#### **Délibération 5/9**

#### **Pôle Enfance Jeunesse : subventions**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que la Communauté de communes Leins Gardonnenque avait signé le Pacte territorial 2016-2021, et à ce titre bénéficiait d'une aide de 306 674 euros pour la construction du Pôle Enfance Jeunesse.

Elle bénéficiait d'une aide de l'Etat au titre de la DETR pour 350 000 euros, et de la Caisse d'Allocations Familiales de 257 334 euros et 171 800 euros.

La construction du Pôle Enfance Jeunesse a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier au Syndicat Mixte Leins Gardonnenque, qui a assuré la continuité du chantier. Monsieur MARTIN propose donc de solliciter le transfert des subventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition, et autorise le Président à entreprendre toutes démarches en ce sens.

*M. MARTIN rappelle que la première DETR que la CCLG devait obtenir était de 500 000 euros, mais que cette aide n'a finalement pas été attribuée, au bénéfice des Fumades ! La Préfecture a pu rattraper le coup en dégageant 350 000 euros pour le projet.*

*M. SOLANA souhaite connaître le pourcentage de subventions pour ce projet. Les aides Etat, Département et CAF représentent environ 31% du budget global.*

#### **Délibération 6/9**

#### **Prix des livres et des cartoguides**

Monsieur MARTIN Président, rapporte que le syndicat propose à la vente différents ouvrages édités précédemment par la Communauté de communes (livre-photo, Mémoire de...) et souhaite conserver la vente des cartoguides du territoire, comme service de proximité.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, qui détient aujourd'hui la compétence relative aux itinéraires de randonnée, propose de vendre au syndicat les cartoguides au tarif de 4 euros, et de lui laisser ensuite le bénéfice des ventes.

Monsieur Martin propose donc de fixer les tarifs suivants (régie Communication n°400002) :

<b>Service / Produit</b>	<b>Tarifs</b>
Livre Photo	10 euros
Livre de la collection Mémoire de...	10 euros
Cartoguide	5 euros

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité accepte l'ensemble des propositions et tarifs ci-dessus,

*Mme LEFEVRE trouve le procédé étonnant puisque c'est bien la CCLG et donc les mêmes communes qui ont financé les cartoguides au départ. Or les communes devraient ici racheter ces cartoguides pour pouvoir les revendre. C'est pourtant bien la logique du transfert de compétence...*

*M. LUCCHINI souhaite que le syndicat détienne un stock de cartoguides, utiles pour le territoire.*

### **Délibération 7/9** **Délégués de la CCPS**

Monsieur Michel MARTIN, Président, rappelle que la Communauté de communes du Pays de Sommières a remplacé la commune de Parignargues dans les instances du Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Compte-tenu des compétences transférées, la CCPS doit participer aux commissions Administration générale et Petite Enfance.

Conformément aux propositions de M. Alex DUMAS, délégué syndical, les commissions seront composées de la façon suivante :

<b>Commission Administration Générale, Planification, Finances</b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
CCPS (pour PARIGNARGUES)	Alex DUMAS	François GRANIER

<b>Commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse, TAP</b>		
<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
CCPS (pour PARIGNARGUES)	Marie France RICORDEL	Ivan COUDERC

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition.

### **Délibération 8/9** **Crédit Relais**

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que sur une première année d'exercice il est difficile d'avoir la trésorerie suffisante pour mener à bien les projets, puisque les subventions ne peuvent être versées qu'après réalisation des actions ou des travaux.

Le financement des besoins de trésorerie nécessite de recourir à un crédit relais du montant des subventions attendues pour la construction du Pôle Enfance Jeunesse (306 000 € et 245 000 €).

Il est proposé d'accepter une offre de financement et un contrat de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil syndical, entendu l'exposé de M. MARTIN, Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au crédit relais décrit ci-dessous, de la Caisse d'épargne.

### Caractéristiques Financières du Crédit Relais

OBJET	Préfinancement subvention Etat (DETR) et CD30
Base de calcul	30/360
Frais de dossier	0.15 %
Montant	306 000 €uros
Durée	2 ans
Taux	0.80% l'an
Intérêts	Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours. Ils sont payables annuellement, sans capitalisation
Justificatifs	Arrêtés attributifs de subvention
Les sommes peuvent être retirées en une ou plusieurs fois	
La totalité des fonds devra être versée dans les 4 mois suivant la signature du contrat	
Les remboursements pourront intervenir à toute date, en fonction de l'encaissement des recettes, et sans pénalité.	
L'intégralité du prêt devra être remboursée au terme du contrat	

**Article 2** : de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

### Délibération 9/9 Convention SIVU des Meyrannes

Monsieur MARTIN, Président, rappelle que les nouveaux statuts du Syndicat lui permettent de passer des conventions de prestations de services avec les Etablissements Publics voisins, pour des objets précis relatifs à ses compétences.

Il indique que le SIVU des Meyrannes souhaite sa dissolution au 31/12/2017, permettant aux communes de Dions et Sainte Anastasie d'adhérer au Syndicat Mixte au 1/1/2018.

Le Conseil a besoin d'éléments financiers précis et d'évaluer la reprise du personnel.

Si une reprise est possible, le Conseil souhaite se diriger vers une Délégation de Service Public pour le fonctionnement de la crèche de Sainte Anastasie.

Madame POIGNET SENGHER, Vice-Présidente, propose donc de lancer une consultation au nom du SIVU des Meyrannes, par convention avec eux.

*Seuls les adhérents au pôle « petite enfance » participent aux délibérations.*

Après en avoir débattu, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Propose une convention de prestation de service pour la mise en place d'une DSP avec le SIVU des Meyrannes, à titre gracieux, étant entendu toutefois que les frais liés à la publicité notamment et aux éventuels frais de tirage resteraient à charge du SIVU,
- dit que le Président a toute délégation pour signer la convention relative et lancer la consultation.

*M. SOLANA est inquiet de ce que cette reprise va coûter. Il préfèrerait assurer les Attributions de compensation des communes pour faire fonctionner l'existant et obtenir une aide financière de la Préfecture si une reprise devait avoir lieu. Il souhaite que l'analyse permette de voir plus loin (2-3 ans).*

*M. DUMAS accepte la reprise de la crèche à condition que le Préfet incite les communes qui utilisent l'établissement à payer. Pour lui Sainte Anastasie n'est pas un cas isolé, d'autres communes gèrent seules leur crèche... pourquoi Sainte Anastasie et Dions n'y arriveraient pas ?*

*Mme BERGOGNE renvoie aux conclusions frileuses également de la dernière commission enfance jeunesse. SA / Dions ne sont pas le même territoire que Leins Gardonnenque.*

*Pour M. MARTIN il faut désormais accepter qu'elles font bien partie du même territoire... Nîmes Métropole !!*

*M. BERTIER souhaite voir plus loin, pour lui c'est la Préfecture qui pousse car ils souhaitent que Nîmes Métropole réfléchisse sur cette compétence. La démarche de secteur de l'Agglo pourrait être étendue...*

*M. MARTIN confirme que NM ne prendra pas la compétence dans un futur proche. Il a toujours été question de sauver cette structure si ça ne coûtait rien à Leins Gardonnenque.*

*M. BARRIAL estime n'avoir pas assez d'éléments pour décider. Il souhaiterait que le Conseil syndical indique clairement s'il accepte de reprendre cette structure.*

*Mme POIGNET SENGHER rappelle les conclusions de la commission enfance jeunesse, à savoir de continuer le travail engagé afin de vérifier la comptabilité financière du projet.*

*M. SOLANA pense également aux investissements et souhaite faire un état des lieux de l'infrastructure.*

## **Divers**

### **Vie Locale**

M. MARQUET félicite le succès du concert à Montagnac (les Frères Jacquard) mais déplore les erreurs de caisse à la buvette (rendu de monnaie par un bénévole) et les désagréments liés à l'utilisation des congélateurs.

Mme SAUMADE en profite pour déplorer qu'une nouvelle fois Montagnac ait deux séances de cinéma en été alors que l'équipe municipale n'est pas disponible (fêtes votives des villages voisins). Pour elle, de toute façon, ces séances sont inutiles et n'attirent personne.

### **Petite enfance**

M. DUMAS souhaite faire un bilan de la DSP de Parignargues. Il n'est pas convaincu que cette procédure soit intéressante. M. MARTIN indique que le choix de la DSP est ancien et délibéré, qu'un changement de prestataire est envisageable bien sûr mais que le changement de mode de gestion, lui, n'a jamais été envisagé.

### **Développement économique**

ADESA : Mme PERRAU indique qu'une réunion entre les Directeurs économiques de NM et la Société civile d'Alès Agglo (M. PERRIER) a eu lieu. Une possible prise en charge par NM d'une partie des coûts liés à l'opération est envisagée. La vente du terrain est quasi faite. Plus d'un hectare serait occupé par ADESA ce qui modifie la zone, l'ambition nouvelle est d'aller jusqu'au rond-point. Une réflexion est en cours.

### **TAP**

M.VOLEON estime que les TAP, en maternelle notamment, sont inutiles. Il attend une réforme du nouveau gouvernement pour les arrêter.

Concernant les modifications horaires demandées par le territoire, M. BARRIAL rapporte que la commune de Sauzet a finalement délibéré contre, comme son conseil d'école, bien que les Maires se soient mis d'accord en réunion de Bureau. Il conviendra d'en tirer les conséquences.

La séance est levée à 22h30